

RÈGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Première campagne de crowdfunding
de la Métropole Européenne de Lille

Qu'est-ce que le financement participatif / crowdfunding ?

Le crowdfunding ou littéralement, « financement par la foule » est un mode de financement dit participatif de projets. L'idée est simple : présenter son projet au grand public via une plate-forme de crowdfunding afin de récolter des fonds pour le faire aboutir. Parmi les clefs de réussite d'une campagne de financement participatif, la créativité, l'envie et la capacité à convaincre sont essentielles.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

À tous les créateurs habitant l'une des 90 communes de la MEL, ayant une idée/un projet qui peut déboucher sur la commercialisation d'un produit.

Plus précisément, il s'adresse à tout porteur de projet qui réside sur la métropole, qui a une idée de réalisation d'un produit / procédé innovant en lien avec l'économie circulaire, et qui souhaite la développer pour démarrer une activité.

Pour quoi faire ?

Vous avez une bonne idée en lien avec l'économie circulaire et vous êtes prêt à la réaliser? Vous êtes un créateur, bricoleur, « maker »... mais vous avez besoin du coup de pouce financier pour lancer votre projet ? Cet appel à projets est fait pour vous !

Et si, en plus, votre idée s'inscrit dans une démarche industrielle ou, dit autrement, a vocation à se concrétiser par le lancement d'une fabrication de produits, alors vous êtes parfaitement dans les clous de cet appel à projets !

A travers cette initiative, la MEL met en avant les inventeurs qui créeront l'industrie du futur et participeront au rebond industriel du territoire.

Comment ça se passe ?

Si vous souhaitez participer à ce jeu, voici les étapes incontournables :

1. Parlez-nous de votre projet !

Séduisez-nous en présentant votre idée via la page de dépôt de projets de KissKissBankBank. Ainsi, si vous êtes sélectionné, vous aurez déjà anticipé l'étape « crowdfunding » et serez presque prêts à lancer votre campagne de dons. Travaillez la forme autant que le fond, c'est une des clefs d'une campagne réussie !

2. Attendez la réponse du jury de sélection...

La MEL et les partenaires de l'appel à projets se réuniront pour sélectionner 10 projets.

3. Vous êtes sélectionné ?

L'aventure de la campagne de financement participatif commence... La MEL et ses partenaires vous accompagneront jusqu'au lancement de votre campagne de collecte de dons sur KissKissBankBank. La MEL et ses partenaires communiqueront sur votre projet afin de maximiser le nombre de visites sur la page de votre projet. A l'issue de 45 jours, la campagne se clôt... on fait les comptes ! Après la campagne de collecte de dons, une remise de prix sera organisée par la MEL et les partenaires de l'appel à projets. Vous repartirez peut-être avec une récompense ?

Vous n'êtes pas sélectionné ?

Vous pourrez poursuivre l'aventure vous-même en lançant votre campagne sur KissKissBankBank.

4. Et après ma campagne de dons ?

Comment m'y prendre pour la suite ? Qui peut m'aider à renforcer mes compétences ? A qui je dois m'adresser pour m'introduire sur le marché ? Tout simplement en prenant contact avec la MEL et ses partenaires pour échanger sur les opportunités de développement de vos idées !

Quel intérêt à participer à cet appel à projets ?

La clef pour boucler votre budget, c'est de capter un maximum de public ! En participant à cet appel à projets et en devenant lauréat, vous bénéficierez d'une grosse campagne de communication organisée par la MEL et ses partenaires.

Par ailleurs, votre idée aura la chance d'être scrutée par des acteurs économiques du territoire, et donc de susciter un intérêt pour vous accompagner dans le développement de votre projet !

Comment seront choisis les lauréats ?

Un jury de sélection composé de la MEL et de ses partenaires étudiera votre candidature selon sa créativité, son opérationnalité et son appropriation de la démarche design. Un regard bienveillant sera apporté aux candidatures qui démontrent un engagement sur des défis sociétaux et/ou environnementaux et qui peuvent valoriser le territoire métropolitain.

Les projets ayant reçu peu ou pas du tout de subvention seront également privilégiés.

Sur la base de ces critères, les 10 projets recevant le plus grand nombre d'avis favorables des membres du jury seront sélectionnés.

Je n'ai jamais participé à une campagne de crowdfunding... à quoi dois-je m'attendre ?

KissKissBankBank organisera à la MEL le 28 février 2018 de 14h30 à 16h30, une présentation du fonctionnement du financement participatif, en prodiguant les bons tuyaux pour une campagne réussie ! N'hésitez pas à y participer !

Inscription obligatoire à l'adresse suivante : crowdfunding@lillemetropole.fr

Quel est le calendrier ?

- > Durée de l'appel à projets : du 09/02/18 au 29/04/18.
- > Présentation du crowdfunding par KissKissBankBank : le 28/02/18.
- > Sélection des lauréats par le jury : mai 2018.
- > Accompagnement des 10 lauréats sur la finalisation de leurs projets : de juin à août 2018.
- > Durée de la campagne de financement participatif sur KissKissBankBank : du 10/09/18 au 21/10/18.
- > Cérémonie MEL de remise de prix : novembre 2018.

Forme de la candidature :

2 étapes seront nécessaires pour déposer votre candidature :

1. Rédigez la présentation de votre projet sur la page « lancez votre projet » de la plate-forme KissKissBankBank. Ne lancez pas votre campagne de collecte de dons, enregistrez et conservez la présentation de votre projet en mode brouillon. Pour plus de précisions sur la procédure à suivre, n'hésitez pas à vous inscrire à la session d'information sur le crowdfunding organisé à la MEL le 28/02.
2. Transmettez à la MEL, à l'adresse crowdfunding@lillemetropole.fr les éléments suivants:
 - a. Une présentation synthétique (2 pages maximum) comprenant : le nom de votre projet tel que déposé sur KissKissBankBank, vos coordonnées (adresse, téléphone, e-mail), votre profil de porteur de projet (personne physique ou personne morale type association, entreprise etc.), votre parcours, votre ambition et la structure qui vous accompagne le cas échéant (ex: BGE, pépinière...).
 - b. Un justificatif de domicile (pour les personnes physiques) ou un justificatif de domiciliation de votre structure (si personne morale).
 - c. Une déclaration sur l'honneur indiquant que vous avez reçu ou non, une ou plusieurs subventions sur le projet présenté, ainsi que le montant reçu le cas échéant.

Tous ces éléments sont obligatoires et devront être transmis avant le 29/04/18, 23h59.

Toute candidature reçue après cette date sera refusée.

Conditions de participation :

Pour tous :

- Être résidant de l'une des 90 communes de la MEL.

Pour les sélectionnés, la MEL demandera de s'engager par écrit pour :

- Participer aux événements de communication qui pourront être organisés par la MEL (cérémonie dédiée, articles de presse, etc.).
- Donner le droit à la MEL d'utiliser les images issues de ces événements dans d'éventuels supports de communication.
- Faire état de l'avancement de son projet mi 2019 (une sollicitation sera transmise aux lauréats en 2019).